

COLLOQUE ORGANISÉ PAR
LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

**« LE CORPS DU DÉLIT
OU LA LIBRE
DISPOSITION DE SOI »**

Lundi 3 novembre 2014, à partir de 9 h 30
Au Palais du Luxembourg à Paris,
salle Clémenceau.

Inscription gratuite jusqu'au mercredi 29 octobre 2014 :
contact@syndicat-magistrature.org

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Le rapport de la personne à son corps et à sa vie, qui relève par essence du domaine de l'intime, n'en est pas moins traversé par un ensemble de règles et de normes qui prennent appui sur des institutions religieuses, judiciaires, pédagogiques, médicales.

Interruption volontaire de grossesse, assistance médicale à la procréation, procédures de changement de sexe, gestation pour autrui, prostitution, fin de vie (...) sont autant de domaines où la loi autorise, réglemente, proscriit des comportements, édifiant des limites à la liberté individuelle.

Alors même que ces normes devraient être le produit d'une véritable délibération démocratique, le dispositif dit « bioéthique » actuel accorde peu de place à la société civile : experts et sachants y détiennent la « parole légitime » qui dicte nombre des décisions prises en ces domaines.

Soumis à des influences diverses et antagonistes, ces régimes de régulation se reconfigurent pour définir et encadrer la liberté de disposer de son corps, de son ventre, de son sexe, la liberté de procréer ou de ne pas procréer, la liberté de décider de sa mort. La libre disposition de soi agite la société, bouscule le politique et interroge le droit.

Faut-il protéger l'individu contre lui-même – et ceux qui pourraient l'exploiter – dans une société où les rapports de domination ne peuvent être ignorés ? Mais que devient alors la liberté de l'individu, prise entre répression au nom d'une certaine conception de l'ordre public et régulation paternaliste au nom de la protection des plus vulnérables ?

Les principes de dignité de la personne humaine et de non-patrimonialité du corps sont au cœur des débats. Mais ces nobles principes ne servent-ils pas d'alibi au retour d'un nouvel ordre moral qui voudrait imprégner l'intervention publique ?

Les magistrats ne peuvent se tenir à l'écart de ces débats car, quand le droit vacille, le judiciaire est sommé de répondre aux aspirations à la réappropriation de soi qui animent la société : état civil, adoption, fin de vie ont donné lieu à des décisions placées sous les feux médiatiques.

Le présent colloque a ainsi pour ambition, au cœur d'une actualité politique et judiciaire riche en la matière, de poser les termes du débat politique, philosophique et juridique.

« **LE CORPS DU DÉLIT OU LA LIBRE DISPOSITION DE SOI** »

PROGRAMME DU COLLOQUE

9 h 30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9 h 45 : PRÉSENTATION DU COLLOQUE

Xavier Gadrat,
secrétaire national du Syndicat de la magistrature

10 h 00 : PROPOS INTRODUCTIF

Daniel Borrillo,
maître de conférences en droit privé, chercheur au CREDOF

Eric Fassin,
professeur de sociologie et d'études de genre

10 h 30 – 12 h 30 : TABLE RONDE

**« Définition de soi et usages de son corps :
quelle liberté, quelles régulations ? »**

Co-animée par **Laurence Blisson,**
secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature
et **Eric Fassin.**

Avec la participation de :

Ruwen Ogien,
philosophe, chercheur au CNRS

Philippe Reigné,
professeur de droit privé, chercheur au LISE

Morgane Merteuil,
porte-parole du STRASS

Bertrand Guillarme,
professeur de philosophie morale et politique

14 h 00 – 16 h 00 : TABLE RONDE

«La liberté procréative et ses incidences sur la parenté : vers une filiation de l'engagement ?»

Co-animée par **Elise Mora**,
membre du Syndicat de la magistrature
et **Daniel Borrillo**.

Avec la participation de :

Laurence Tain,
chercheuse au centre Max Weber, sociologue-démographe

Dominique Mehl,
chercheuse au CNRS, sociologue

Anne Cadoret,
anthropologue

Thomas Linard,
porte-parole de l'Inter-LGBT

16 h 00 – 18 h 00 : TABLE RONDE

«Choisir sa fin de vie ?»

Co-animée par **Xavier Gadrat**
et **Danièle Lochak**,
professeure de droit public, membre de la LdH.

Avec la participation de :

Stéphanie Hennette-Vauchez,
professeure de droit public

Jean-Luc Romero,
conseiller régional Île-de-France, Président de l'ADMD

Corinne Bouchoux,
sénatrice EELV du Maine et Loire, historienne

Philippe Maddaleno,
responsable du service de soins palliatifs de l'hôpital de Tulle

18 h 00 : PROPOS CONCLUSIF

Daniel Borrillo
et **Danièle Lochak**

18 h 30 : CLÔTURE DES TRAVAUX